



PUBLICATION OFFICIELLE

DÉMÉNAGEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Les travaux de rénovation au bâtiment « Le Gros Verger » étant en phase d'achèvement,

l'administration communale intègre ses nouveaux locaux au rez-de-chaussée au Milieu du Village 46 dès le JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026



! INFORMATIONS IMPORTANTES aussi disponibles sur notre site internet :

NOUVELLE adresse officielle	Milieu du Village 46 – 2932 Coeuve
Coordonnées téléphoniques - CHANGEMENT	Dorénavant un seul numéro pour atteindre le personnel administratif : 032 466 92 56
Coordonnées courriels (pas de changement)	<i>Secrétariat</i> : administration@coeuve.ch <i>Finances</i> : recette@coeuve.ch
Heures d'ouverture – NOUVEAUX HORAIRES	Lundi de 15h00 à 19h00 Jeudi de 14h00 à 17h00 et sur <u>RENDEZ-VOUS</u>
Publication officielle affichée : avis de construction, PV, etc. (pas de changement)	À disposition au panneau d'affichage situé à côté, sur le bâtiment : Milieu du Village 45
Boîte aux lettres – NOUVEAU	L'enveloppe de vote, la déclaration d'impôts ou autres courriers sont à déposer dans la nouvelle boîte aux lettres communale située à Milieu du Village 46
Bureau de vote, vote à l'urne – NOUVEAU	Dès à présent, le bureau de vote sera installé à la nouvelle administration, dans la salle commune située à l'arrière du bâtiment, aux heures habituelles le dimanche de 10h à 12h
Location cabane forestière – NOUVEAU	La clé est à retirer et à retourner auprès de la nouvelle administration

JOURNÉES PORTES OUVERTES, 18-19 SEPTEMBRE LE GROS VERGER & UAPE

Rénover un bâtiment existant représente toujours un défi de taille, rythmé par des exigences techniques et des ajustements constants. Après plusieurs mois de travaux intenses, nous sommes heureux de voir cet ambitieux projet enfin concrétisé.

Afin de marquer l'aboutissement de cette transformation et de vous présenter les nouveaux aménagements, nous avons le plaisir **d'inviter la population aux journées portes ouvertes :**

Détails de l'événement :

Lieu : Milieu du Village 46

Date : **vendredi 18 septembre 2026**

Heures : **De 16h à 18h**, visite libre, présence des divers intervenants ayant œuvré à la réalisation de cette bâtisse

Date : **samedi 19 septembre 2026**

Heures : **De 10h à 15h**, visite libre et à **11h partie officielle avec apéritif pour la population**

Cet événement sera l'occasion de découvrir des locaux modernisés, conçus pour accueillir l'administration communale, une salle commune, le cabinet médical qui a déjà pris ses marques et huit logements chaleureux et conviviaux, autour d'un apéritif de bienvenue.

L'Unité d'Accueils pour Ecoliers fête ses 15 ans, antenne de Coeuve, gérée par la Maison de l'Enfance de Porrentruy, a ouvert ses portes en août 2011.

Cette institution, nécessaire aux familles et à la vie sociale, a vu passer dans ses locaux beaucoup d'enfants, dont certains sont devenus depuis des adultes, dans un contexte de sociabilité, de jeux, de découvertes, d'amitiés créées et même parfois quelques amourettes.

Par la présente, nous profitons de remercier les éducatrices et les responsables qui œuvrent au bon fonctionnement de l'unité et en synergie avec la découverte du bâtiment du Gros Verger, nous invitons cordialement la population à découvrir ou redécouvrir leurs locaux :

Détails de l'événement :

Lieu : Milieu du Village 45

Date : **vendredi 18 septembre 2026**

Heures : **De 16h à 18h**, visite libre

Date : **samedi 19 septembre 2026**

Heures : **De 10h à 13h**, visite libre



DÉCHETS ENCOMBRANTS

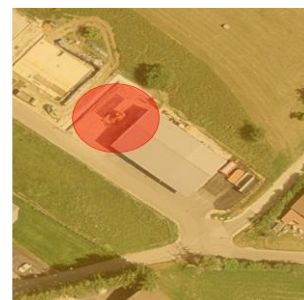
Comme de coutume, le ramassage des objets encombrants aura lieu les :

Vendredi 23 octobre et samedi 24 octobre 2026

Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Les bennes pour les déchets encombrants et les objets métalliques (ferraille) et bois non-traité seront **sur la place de l'entreprise Brahier Transports** (direction Vendlincourt).



IMPORTANT :

Les volumes supérieurs à ½ m³ doivent être acheminés à un centre de tri régional (par exemple : LOCA à Porrentruy ou Ramseyer à Courgenay).

Pour le dépôt de vos objets encombrants non recyclables et dont la taille ne permet pas une élimination dans vos sacs d'ordures ménagères, des bennes seront à votre disposition.

Afin de limiter les volumes, veuillez démonter vos objets encombrants volumineux (armoires, etc....). Veuillez également séparer à l'avance, les objets métalliques des incinérables.

Les objets suivants, fréquemment observés lors de ces collectes, n'ont pas leur place dans les bennes :

MIROIRS, VITRAGES, VERRES DE LUMINAIRES, DIVERS USTENSILES DE CUISINE EN VERRE à évacuer avec les déchets minéraux sur la place de l'éco-point.

PNEUS, APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES à évacuer à un point de vente ou à un centre de tri régional.

LES RESTES DE PEINTURE : avec les déchets spéciaux, soit au point de vente ou au SEPE (à la STEP de Porrentruy).

Un effort de chacun permettra de réduire sensiblement les coûts d'élimination, nous vous rappelons que ces déchets encombrants sont acheminés puis incinérés chez Vadec à la Chaux-de-Fonds.

Un endroit sera aménagé pour le dépôt et la récupération de vos objets encore convenables.

Pour tout complément d'information, l'administration communale et M. Bruno Migy, conseiller communal, sont à votre disposition pour vous fournir les renseignements nécessaires.

ATTESTATION DE DOMICILE PAR LE GUICHET VIRTUEL

Des prestations communales désormais disponibles en ligne !

Notre commune est fière d'offrir à sa population la possibilité d'effectuer certaines démarches administratives communales en ligne, grâce au **Guichet virtuel cantonal**. À la maison ou en déplacement, ces services sont accessibles en tout temps, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Dès aujourd'hui, vous pouvez utiliser le Guichet virtuel pour nous demander :

- une attestation de domicile,
- une attestation d'établissement,
- une attestation de séjour.

La demande s'effectue entièrement en ligne. Pour le paiement, seules les cartes Visa et Mastercard sont proposées pour le moment.

Une fois traitée par la commune, l'attestation vous est transmise sous forme électronique (PDF) directement dans votre espace personnel (messagerie du guichet virtuel). Les attestations délivrées intègrent également une **certification électronique**, renforçant leur valeur juridique et leur utilisation numérique.

Ce nouveau service a été pensé pour vous offrir plus de flexibilité et de confort, sans pour autant réduire l'offre à notre guichet physique.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accueillir et vous accompagner dans vos démarches, en ligne ou en présentiel.

PRESSOIR COMMUNAL

Le Conseil communal vous informe que le pressoir sera en fonction dès le **jeudi 3 septembre 2026**.

Pour la prise de rendez-vous, veuillez contacter le préposé, M. Frédéric Migy :



📞 **079 888 29 32 de 12 heures à 13 heures**

Vous avez des pommes en surplus ou vous n'avez pas de pommes cette année ? Annoncez-vous, la commune mettra en relation l'offre avec la demande.

CONTRIBUTION COMMUNALE DE FIN D'APPRENTISSAGE OU D'ÉTUDES

En vue du versement des contributions communales, les apprentis-es et étudiants-es qui ont terminé leurs études ou leur apprentissage sont priés(es) de s'annoncer à l'administration communale jusqu'au **30 novembre 2026**.

L'attestation ou certificat peut être envoyé par courriel à recette@coeuve.ch, en mentionnant vos coordonnées (nom, prénom) et un no IBAN.

Cette contribution n'est attribuée qu'une seule fois par étudiant(e) ou apprenti(e).

ÉLAGAGE DES ARBRES, HAIES VIVES ET BUISSONS LE LONG DES ROUTES PUBLIQUES

Conformément à la loi sur la construction et l'entretien des routes (LCER, RSJU 722.11, chapitre V), les arbres doivent être élagués, les haies vives et les buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans le gabarit d'espace libre.

Ce gabarit d'espace libre est de 50 centimètres à la limite de la chaussée, et la haie ou buissons doivent avoir une hauteur maximale de 120 cm. S'ils sont susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des croisements, des débouchés ainsi qu'à l'intérieur des virages, la hauteur maximale est de 80 cm.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres, buissons ou haies, jusqu'au **30 novembre 2026**, conformément aux présentes prescriptions. En cas de non-respect du délai susmentionné, les propriétaires concernés seront contactés et les Autorités communales feront procéder à l'élagage par une entreprise. Les frais seront à la charge du propriétaire.

NOUVEL OFFICE POSTAL

À compter du lundi 24 août 2026, **La Poste vous accueille chez son nouveau partenaire à Coeuve, l'ÉPICERIE AU BOEUF**, Route de Damphreux 62b.

Les services postaux sont disponibles pendant les heures d'ouverture de l'épicerie :

<i>Du lundi au vendredi</i>	<i>07h00 – 12h15</i>	<i>15h00 – 18h30</i>
<i>Samedi</i>	<i>07h30 – 12h15</i>	<i>fermé</i>
<i>Dimanche</i>	<i>fermé</i>	

Concernant les boîtes aux lettres jaunes (dépôt de courrier), nous vous informons des changements suivants suite à une décision de La Poste :

La dernière prise en charge du courrier par La Poste à la boîte aux lettres installée à l'épicerie Au Bœuf :

du lundi au vendredi : 18h

le samedi : 11h

La boîte aux lettres jaune au Milieu du Village est conservée mais attention, le relevé a lieu le matin à 8h.

Celles qui étaient posées au Cras et au Crêt ont été retirées.

FONTAINES COMMUNALES

Entendu que les fontaines sont alimentées par de l'eau de source, l'eau est accessible pour les **citoyens, citoyennes de Coeuve**, mais merci de l'utiliser avec modération et éviter tout gaspillage.

RENCONTRE ENTRE LES SENIORS

Chères/chers retraités,

Comme j'ai eu l'occasion de vous le présenter lors de mon passage en personne, je vous invite à participer à la **rencontre organisée le 12 septembre à la halle polyvalente**, et ce dans le cadre de mon travail de maturité.

Le repas de midi ainsi que les boissons non alcoolisées vous seront offerts.

Pour les personnes pas encore inscrites et qui souhaitent y participer, cela est toujours possible jusqu'au 03.09.2026. Si vous n'avez plus de flyer, n'hésitez pas à me contacter au 077 425 56 02.

Je remercie les personnes qui se sont déjà inscrites. Au plaisir de passer ce moment avec vous.

Cordiales salutations.

Signature : Maëlle Choffat